

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI EN 2012 : hausse de 6 % des entrées en formation

En 2012, 688 000 entrées en formation de personnes en recherche d'emploi ont été enregistrées, soit une hausse de 6 % du nombre de stages effectués par rapport à 2011.

Les régions constituent le financeur majoritaire des formations en 2012 (53 %) et leurs actions ont été, pour plus de la moitié d'entre elles, destinées aux jeunes en insertion. Pôle emploi, et surtout les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca), contribuent toujours plus au financement de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi (respectivement 21 % et 10 %) : le nombre de stages financés par les Opca a quasiment doublé en 2012. À l'inverse, la part des formations financées par l'État hors Pôle emploi continue de décroître et atteint 8 %.

Tous financeurs confondus, les formations débutées en 2012 ont duré en moyenne 4,2 mois. Les stages financés par Pôle emploi et par les Opca, qui visent davantage à répondre à des besoins immédiats des entreprises, sont beaucoup plus courts (un peu plus de 2 mois en moyenne).

Dans un contexte de hausse du chômage, le taux d'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi a diminué par rapport à 2011. Les personnes de moins de 26 ans en recherche d'emploi accèdent près de 3 fois plus souvent à la formation que celles de 45 ans ou plus.

688 000 entrées en formation ont été enregistrées en 2012

Au cours de l'année 2012, 688 000 entrées en formation de personnes en recherche d'emploi ont été enregistrées. Ce nombre d'entrées en stage a augmenté de 6 %, après une baisse de 4 % l'année précédente (graphique 1). L'augmentation des entrées en formation a surtout concerné les personnes de 26 ans et plus (graphique 2), celles de 45 ans ou plus encore davantage (+10 %) que celles de 26 à 44 ans (+8 %). Ceci peut être mis en regard du renforcement du rôle de Pôle emploi et des Opca dans le financement de la formation des personnes en recherche d'emploi, plus souvent inscrites à Pôle emploi lorsqu'elles ont 26 ans ou plus (encadré 2). Sur plus longue période (2005-2012), l'accroissement de l'effort de formation en direction des demandeurs d'emploi s'est principalement opéré en faveur des seniors (ici 45 ans et plus). Le nombre de formations qu'ils ont suivies a augmenté de 60 % alors qu'il est resté stable pour les autres tranches d'âge. Ce phénomène est notamment lié à la croissance plus importante, sur cette période, du nombre de seniors demandeurs d'emploi (+46 %) par rapport aux autres demandeurs d'emploi (+15 %) [1]. Au 31 décembre 2012, 233 000 personnes en recherche d'emploi étaient en formation en France entière.

LA BASE BREST

Une base de données exhaustive sur la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi

La Dares gère depuis 2003 une base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (base Brest) à partir des fichiers de gestion de rémunération ou de protection sociale des stagiaires. Ainsi, l'entrée retenue pour la construction de la base Brest est la rémunération (ou la prise en charge au titre de la protection sociale). Chaque observation de la base correspond à un stagiaire rémunéré :

- soit par les conseils régionaux ;
- soit par Pôle emploi (pour son propre compte, celui de l'Unédic ou celui de l'État) ;
- soit par l'État.

Si le stagiaire n'a pas droit à une rémunération, il figure néanmoins en tant que bénéficiaire d'une protection sociale.

Ce principe de construction permet d'éviter les doubles comptes puisqu'un stagiaire ne peut être rémunéré qu'une fois.

Les fichiers proviennent, pour 2012 :

- de Pôle emploi, qui gère la rémunération des stagiaires indemnisés par l'assurance chômage, des stagiaires non indemnisés qui perçoivent la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) et de ceux qui bénéficient du régime de solidarité ;
- de l'Afpa, qui rémunère pour le compte des régions ses stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage ;
- de l'agence de services et de paiement (ASP), qui gère la rémunération ou la protection sociale des stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage suivant une formation financée par l'État ou par la région (hors Poitou-Charentes, Bretagne, Haute-Normandie et Picardie) ou par un autre mode de financement (par exemple, les formations financées par l'Agefiph) ;
- des régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes, qui ont internalisé la rémunération de leurs stagiaires.

L'unité de comptage de la base est le stagiaire et non l'individu. Une personne en recherche d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est donc comptée plusieurs fois. Est qualifié de personne en recherche d'emploi un individu sans emploi qui en cherche un, qu'il soit inscrit ou non à Pôle emploi, et considéré ou non comme chômeur au sens du BIT.

Des différences marginales avec les données des financeurs pédagogiques

Le nombre de stagiaires comptabilisé dans Brest peut être légèrement différent de celui qu'enregistrent directement les financeurs pédagogiques. En effet, le financement pédagogique étant une information déclarée par les organismes de formation, il est donc possible que certaines erreurs d'identification des financeurs pédagogiques affectent les données recueillies. Dans le cas d'un cofinancement d'une action de formation, le financeur désigné dans la base Brest est le financeur principal des coûts pédagogiques, alors que la déclaration de l'organisme de formation peut faire référence à un autre financeur.

Tableau • Les acteurs de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2012 : organismes financeurs et organismes gestionnaires des rémunérations



Organisme gestionnaire de la rémunération	Financier du stage (prise en charge des coûts pédagogiques)					
	État	Pôle emploi	Région	Opcas	Autres Stagiaire lui-même ; Agefiph ; FPSP pour CRP, CTP, CSP ; collectivités territoriales autres que les régions.	
Agence de services et de paiement pour l'État	(1) Personnes en recherche d'emploi non indemnisées (2) En stage agréé par l'État (3) RPS ou protection sociale	x	x	x	x	
Afpa pour les régions	x	x	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En stage Afpa (prestataire) RPS versée par l'Afpa pour les régions	x	x	
Agence de services et de paiement pour les régions sauf pour Haute-Normandie Bretagne Poitou-Charentes Picardie	x x x x	x x x x	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En stage agréé par la région RPS ou protection sociale	x x x x	x x x x	
Agence de services et de paiement pour l'Agefiph	x	x	x	x	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées RPS ou protection sociale	
Pôle emploi	Pour l'Unédic	Personnes en recherche d'emploi indemnisées En stage agréé par l'État Aref, RFF, Afdef, ASR, ATP, ASP	Personnes en recherche d'emploi indemnisées En AFPR, POE individuelle, AFC ou AIF Aref, RFF, Afdef, ASR, ATP, ASP	Personnes en recherche d'emploi indemnisées En stage agréé par la région Aref, RFF, Afdef, ASR, ATP, ASP	Personnes en recherche d'emploi indemnisées En POE collective, AFC ou AIF Aref, RFF, Afdef, ASR, ATP, ASP	Personnes en recherche d'emploi indemnisées *
	Pour Pôle emploi	x	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En AFPR, POE individuelle, AFC ou AIF RFPE	x	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En POE collective, AFC ou AIF RFPE	x
	Pour l'État	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En stage agréé par l'État Ata, ASS	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En AFPR, POE individuelle, AFC ou AIF Ata, ASS	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En stage agréé par la région Ata, ASS	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées En POE collective, AFC ou AIF Ata, ASS	Personnes en recherche d'emploi non indemnisées *

(1) Public concerné par le stage : personne en recherche d'emploi indemnisée par le régime d'assurance chômage (RAC) ou non indemnisée par le RAC.

(2) Type de stage suivi.

(3) Type de rémunération perçue pendant le stage.

Lecture : en 2012, Pôle emploi gère la rémunération des demandeurs d'emploi indemnisés et non indemnisés par le RAC pendant leur formation (bien que la rémunération des stagiaires indemnisés soit financée juridiquement par l'Unédic). Lorsqu'un stagiaire indemnisé suit une formation agréée par l'État (ce qui signifie que les coûts pédagogiques sont pris en charge par ce dernier), il peut percevoir l'Aref, la RFF, l'Afdef, l'ASR, l'ATP ou l'ASP selon son statut.

Champ : personnes en recherche d'emploi effectuant un stage en 2012.

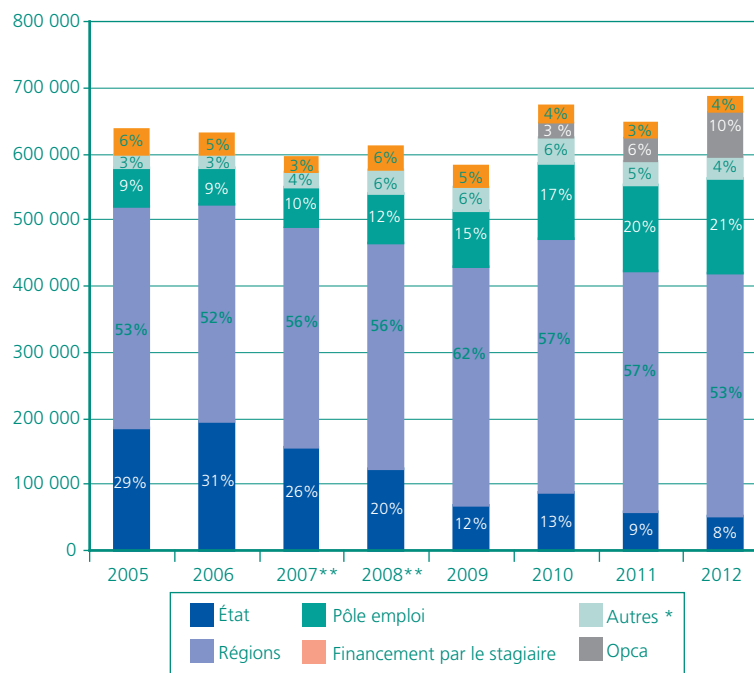
Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).

Plus de la moitié des stages financés par les régions en 2012

Les régions sont le principal financeur des coûts pédagogiques de formation. En 2012, elles ont pris en charge 53 % des stages des personnes en recherche d'emploi (tableau 1), soit 366 000 stages comme en 2011. Mais la part des stages financés par les régions est en baisse, de 4 points par rapport à 2011, compte tenu des actions de formation financées par d'autres acteurs.

64 % (1) des formations financées par les régions en 2012 sont des formations pré-qualifiantes, qualifiantes ou professionnalisantes. Plutôt ciblées sur des métiers, elles visent à donner les connaissances théoriques et techniques nécessaires à l'accès à une qualification ou à un emploi. 83 % de ces formations conduisent à des certifications professionnelles (diplôme,

Graphique 1 • Nombre de formations suivies par les personnes en recherche d'emploi et répartition par financeur des coûts pédagogiques du stage



* Les financements « autres » sont essentiellement des financements de l'Agefiph, de ministères et de collectivités territoriales autres que les régions.

** En 2007 et 2008, il n'était pas possible de distinguer si les stages Afpá rémunérés par Pôle emploi étaient financés par l'État ou par les régions. Par conséquent, pour ces deux années, la part des stages financés par les régions est probablement sous-estimée et n'est pas directement comparable aux chiffres des autres années.

Lecture : en prenant en compte uniquement les coûts pédagogiques, l'État a financé 29 % des stages en 2005, 8 % en 2012.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année ; France entière.

(1) Résultats issus de l'enquête Dares auprès des conseils régionaux sur la formation professionnelle continue, l'apprentissage et l'accueil, l'information et l'orientation.



Sources : Afpá, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest 2005-2012)

Tableau 1 • Stagiaires et stages par type de financeurs en 2012

En %

	Financement des coûts pédagogiques du stage						
	Ensemble	État	Régions	Pôle emploi	Stagiaires	Opca	Autres *
Femmes	50	38	53	47	67	45	49
Âge							
Moins de 26 ans	39	34	53	25	36	14	16
Entre 26 et 44 ans	44	47	36	53	53	55	41
45 ans ou plus	17	19	11	22	11	31	43
Nationalité							
Français	90	90	88	91	96	90	93
Union européenne (UE)	1	2	2	1	1	2	1
Hors Union européenne	9	8	10	8	3	8	6
Type de rémunération							
Rémunération publique de stage (État ou région)	35	58	55	0	0	0	23
Assurance chômage et rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE)	55	15	34	99	98	99	25
Dont allocations chômage-formation et de fin de formation (Aref, Adef, RFF)	39	15	33	55	96	43	25
RFPE	11	0	0	42	0	17	0
Allocations perçues dans le cadre du CSP, CTP, CRP (1)	5	0	1	2	2	39	0
Protection sociale	9	27	10	0	0	0	50
Régime de solidarité (2)	1	0	1	1	2	1	2
Durée de la formation							
De 1 à moins de 3 mois	51	48	35	80	23	79	59
De 3 à 6 mois	23	25	31	12	15	14	18
6 mois et plus	26	27	34	8	62	7	23
En moyenne (en mois)	4,2	4,7	5,0	2,2	7,3	2,1	4,0
Total	100	8	53	21	4	10	4

* Les financements classés « autres » sont composés des financements de l'Agefiph, de ministères, de collectivités territoriales autres que les régions principalement.

(1) Il s'agit des allocations versées aux stagiaires qui suivent une formation dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle, du contrat de transition professionnelle ou de la convention de reclassement personnalisé.

(2) La proportion de stagiaires bénéficiant du régime de solidarité et dont la formation est financée par l'État est non nulle mais inférieure à 0,5 %.

Lecture : en 2012, les régions ont financé les coûts pédagogiques de 53 % des formations suivies par des personnes en recherche d'emploi ; pour 55 % de ces formations, le stagiaire a perçu une rémunération versée par l'État ou la région en tant que « stagiaire de la formation professionnelle », pour 34 % d'entre elles il a été rémunéré par Pôle emploi, pour 10 % il n'a pas été rémunéré, et pour 1 % il a perçu une allocation de solidarité.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage en 2012 ; France entière.



Sources : Afpá, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).

titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle) (1). Les régions prennent aussi en charge des formations d'« insertion sociale et professionnelle », qui constituent la première étape d'un parcours de formation (20 % (1) des formations financées en 2012). Il s'agit notamment d'actions de remobilisation et d'aide à la définition d'un projet professionnel. Enfin, les régions financent des formations visant l'acquisition de savoirs de base, notamment des actions de lutte contre l'illettrisme.

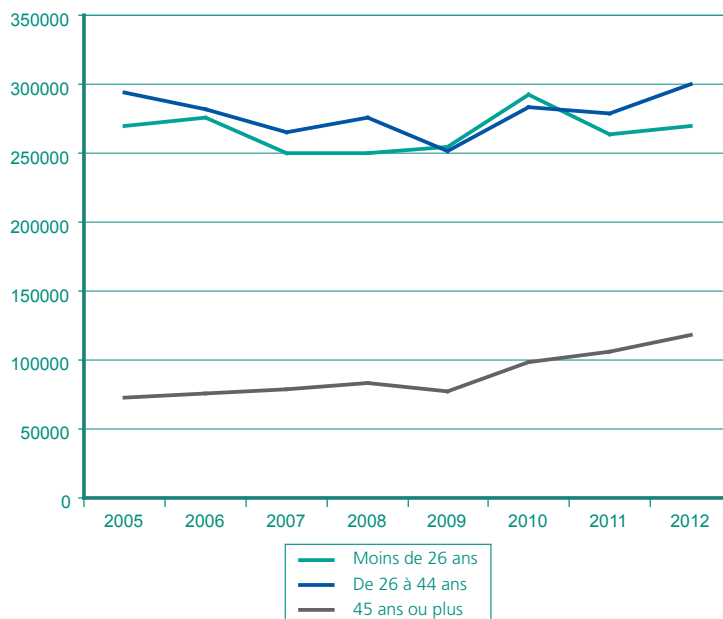
La part des formations prises en charge par le conseil régional diffère selon les régions. Ainsi, les régions Limousin, Corse et Basse-Normandie financent 63 % ou plus des formations à destination des personnes en recherche d'emploi quand les régions Picardie, Poitou-Charentes, Ile-de-France, Lorraine et Pays-de-la-Loire financent 50 % ou moins (carte 1, tableau 2).

Pôle emploi accentue sa présence dans le champ de la formation

En 2012, Pôle emploi a encore renforcé son action en faveur de la formation des personnes en recherche d'emploi. Il a ainsi financé 144 200 stages pour des personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi, qu'elles soient indemnisées ou non, soit 11 % de plus qu'en 2011 et 28 % de plus qu'en 2010. La part des stages financés par Pôle emploi augmente ainsi d'un point en 2012, pour s'établir à 21 %. Ces stages recouvrent essentiellement quatre types d'actions de formation : les actions de formations conventionnées (AFC), les actions de formations préalables au recrutement (AFPR), les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles et les aides individuelles à la formation (AIF).

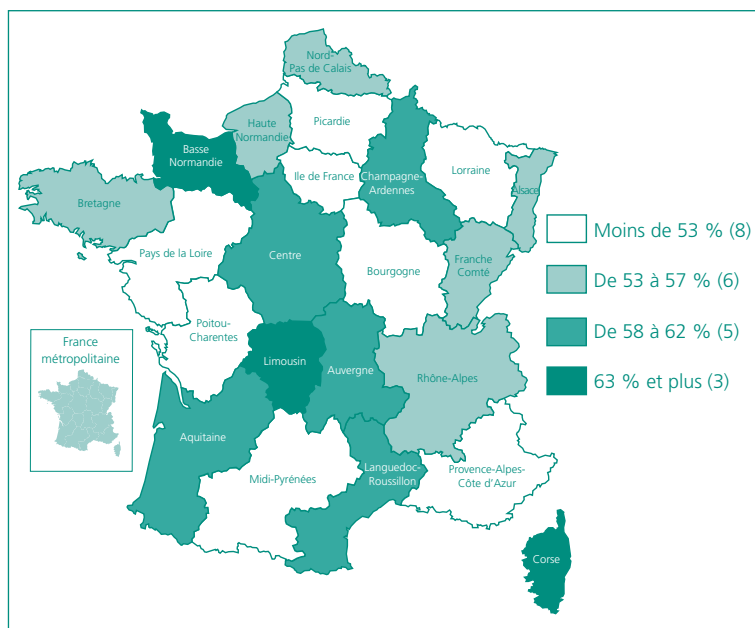
Les AFC sont destinées à répondre à des besoins de qualification identifiés au niveau territorial ou professionnel ou à des tensions sur le marché du travail pour certains métiers. Avec 69 000 entrées en 2012, elles constituent la majorité des formations financées par Pôle emploi.

Graphique 2 • Nombre de formations suivies par les personnes en recherche d'emploi selon leur tranche d'âge



Lecture : en 2012, 299 812 formations ont été suivies par des personnes ayant entre 26 et 44 ans.
Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage au cours de l'année ; France entière.

Carte 1 • Part des formations de personnes en recherche d'emploi financées par les régions en 2012



Lecture : en 2012, le conseil régional d'Ile-de-France a financé 47 % des stages destinés aux personnes en recherche d'emploi de sa région.
Champ : France métropolitaine.

Dans le cadre des AFPR, Pôle emploi verse une aide au financement de la formation aux employeurs qui s'engagent à former ou à faire former une ou plusieurs personnes en recherche d'emploi puis à les recruter en CDD de 6 mois minimum à 12 mois maximum. En 2012, 31 400 stagiaires ont débuté une AFPR.

Créée en 2010, la POE individuelle repose sur le même principe que l'AFPR mais pour des embauches plus longues (CDI, CDD d'au moins



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest 2005-2012).



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).

Tableau 2 • Nombre de formations suivies par des personnes en recherche d'emploi en 2012, par région et par financeur du stage



Région d'habitation	État	Régions	Pôle emploi	Financement par le stagiaire	Opca	Autres *	Total
Ile-de-France	5 429	38 983	17 305	4 600	13645	2 566	82 528
Champagne-Ardenne	1 576	12 432	4 116	383	1632	881	21 020
Picardie	2 092	6 963	5 902	308	2475	578	18 318
Haute-Normandie	1 762	11 567	4 298	545	2472	680	21 324
Centre	1 553	14 721	4 664	633	2325	721	24 617
Basse-Normandie	1 617	13 836	3 474	470	1840	586	21 823
Bourgogne	1 593	8 129	3 150	440	1667	565	15 544
Nord-Pas-de-Calais	4 085	34 981	12 935	2 422	4724	3 092	62 239
Lorraine	2 180	10 493	5 048	1 012	2438	929	22 100
Alsace	1 015	11 976	5 791	953	2061	826	22 622
Franche-Comté	760	7 062	3 033	474	950	209	12 488
Pays-de-Loire	2 218	16 333	6 548	2 914	3808	1 410	33 231
Bretagne	2 708	18 190	6 571	2 205	3347	810	33 831
Poitou-Charentes	2 893	7 076	3 578	594	2650	1066	17 857
Aquitaine	1 951	22 901	7 342	1 633	2717	1 512	38 056
Midi-Pyrénées	1 986	17 126	8 278	1 269	3249	1 430	33 338
Limousin	1 304	8 236	1 467	162	510	655	12 334
Rhône-Alpes	4 787	31 850	10 835	4 733	4885	1 658	58 748
Auvergne	1 330	9 953	3 263	484	1380	588	16 998
Languedoc-Roussillon	2 188	19 724	6 270	1 192	2734	1011	33 119
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 592	28 389	10 512	3 166	6110	1 987	54 756
Corse	217	2 220	660	121	70	217	3 505
Total France métropolitaine	49 836	353 141	135 040	30 713	67 689	23 977	660 396
Guadeloupe	607	2 243	2 288	44	205	39	5 426
Martinique	293	2 191	1 646	83	117	39	4 369
Guyane	95	500	419	11	39	126	1 190
Réunion	1 771	8 034	4 483	373	801	97	15 559
St-Pierre-et-Miquelon	15	11	<10	<10	<10	32	77
Mayotte	46	<10	107	<10	17	<10	190
Autres collectivités d'Outre-mer	331	<10	184	<10	<10	38	561
Indéterminée	0	<10	<10	<10	<10	<10	13
Total France entière	52 994	366 141	144 175	31 231	68 877	24 363	687 781

* Les financements classés « autres » sont essentiellement des financements de l'Agefiph, de ministères et de collectivités territoriales autres que les régions.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage en 2012 ; France entière.

Sources : Afp, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).

12 mois ou contrat de professionnalisation à durée indéterminée). En 2012, 12 300 stagiaires sont entrés dans ce dispositif.

Mise en place également en 2010, l'AIF contribue au financement des frais pédagogiques de projets spécifiques de formation, auxquels les formations déjà achetées par Pôle emploi ne répondent pas mais dont la pertinence est validée par l'organisme (par exemple, l'AIF « Dif », qui couvre les frais résiduels des formations ou bilans de compétences financés en partie par le droit individuel à la formation (Dif) acquis dans le cadre de l'emploi précédant la période de chômage, ou l'AIF « réussite aux concours » pour certaines formations sanitaires et sociales). Cette mesure est montée en puissance en 2012 avec 29 800 bénéficiaires, soit quasiment 3 fois plus que les 10 600 stagiaires de 2011.

Enfin, Pôle emploi a aussi la possibilité d'homologuer des formations, en prenant en charge les frais de formation (coûts pédagogiques, frais de dossier et d'inscription) restant à la charge des

stagiaires si ces derniers ne sont que partiellement financés par les régions, l'État ou toute autre collectivité publique (1 700 entrées en 2012).

La plupart des stagiaires suivent une formation pour se professionnaliser (40 %), pour obtenir une certification (32 %) ou pour préparer une qualification (7 %) ; 12 % l'effectuent pour définir un projet professionnel et 3 % pour maîtriser les savoirs de base ou se remettre à niveau dans leur domaine. 3 % des stagiaires souhaitent créer leur entreprise à l'issue de la formation et 3 % se forment pour se perfectionner et élargir leurs compétences.

Les stages financés par les organismes paritaires collecteurs agréés progressent

Depuis 2009, les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca et Opacif) s'imposent progressivement comme un acteur important de la formation des personnes en recherche d'emploi. En 2012,

68 900 stages ont été financés par les Opca, en forte augmentation par rapport à 2011 (+84 %). Les Opca ont ainsi financé les coûts pédagogiques de 10 % des formations, soit 4 points de plus qu'en 2011. Ils interviennent dans la formation des personnes en recherche d'emploi *via* trois dispositifs majoritaires : les appels à projets du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), la POE collective et le droit individuel à la formation portable.

Par l'intermédiaire d'appels à projets lancés par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, les Opca financent des formations pour les personnes en contrat de transition professionnelle (CTP), en convention de reclassement personnalisé (CRP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) depuis le 1^{er} septembre 2011. Cela représente, en 2012, 39 % des formations financées par les Opca à destination des personnes en recherche d'emploi.

Mise en place fin 2011, la préparation opérationnelle à l'emploi collective vise à dispenser une formation permettant à la personne en recherche d'emploi d'occuper un emploi correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle ou le conseil d'administration d'un OPCA. Les coûts pédagogiques des POE collectives, qui représentent 27 % des formations financées par les Opca, sont entièrement pris en charge par ces derniers.

Depuis la fin de l'année 2009, les Opca prennent en charge les formations réalisées dans le cadre de la portabilité du droit individuel à la formation (2). En 2012, elles représentent 23 % des formations financées par les Opca pour les personnes en recherche d'emploi.

Les formations financées par l'État, toujours en recul

L'État a financé les coûts pédagogiques de 8 % des formations débutées en 2012, proportion en baisse d'un point par rapport à 2011. Le nombre de stages financés par l'État (53 000) diminue de 8 % en 2012, après une baisse de 36 % en 2011. Ainsi, le repli entamé depuis les années 1990 se poursuit : l'État finançait 671 000 stages en 1990, 264 000 en 2000 et 68 000 en 2009. Les compétences en matière de formation professionnelle ont en effet été progressivement transférées de l'État aux régions depuis 1983.

Comme les années précédentes, l'État, hors Pôle emploi, concentre son intervention sur les actions de lutte contre l'illettrisme, grâce au programme « compétences clés », qui est cofinancé par le Fonds social européen (FSE), et sur la formation de publics spécifiques : travailleurs handicapés (dont les formations sont aussi financées par l'Agefiph), résidents d'outre-mer, militaires en reconversion, détenus et Français à l'étranger (encadré 3).

4 % des stages ont été financés par les stagiaires

En 2012, 4 % des formations ont été financées par les stagiaires eux-mêmes, soit 1 point de moins qu'en 2011. Depuis 2004, le nombre de formations autofinancées a doublé.

Les formations prises en charge par d'autres financeurs ont vu leur part augmenter d'un point entre 2011 et 2012, représentant 4 % de l'ensemble des formations. Elles sont principalement financées par l'Agefiph qui, en 2012, a pris en charge 18 900 formations pour les personnes handicapées. Les collectivités territoriales autres que les régions interviennent également dans le financement de formations pour les personnes en recherche d'emploi.

La plupart des personnes en recherche d'emploi sont rémunérées pendant leur formation

91 % des personnes en recherche d'emploi qui suivent un stage de formation professionnelle sont rémunérées (tableau 1). Les allocations de rémunération sont très diverses et dépendent en particulier de l'inscription à Pôle emploi et des droits du demandeur d'emploi au titre de l'indemnisation chômage. Ainsi, 55 % des stagiaires bénéficient des allocations chômage ou d'un complément spécifique lorsque ces allocations chômage s'interrompent au cours de la formation (encadré 4). Ils ont bénéficié de stages financés par Pôle emploi pour 38 % d'entre eux, par les régions pour 33 %, par les Opca pour 18 %, par un autofinancement pour 8 %, par l'État pour 2 % et par un financement autre pour 1 % (tableau 3).

35 % des personnes en recherche d'emploi entrées en formation en 2012 ont perçu, en tant que « stagiaires de la formation professionnelle », une rémunération du régime public de stage (RPS, article L. 6341-7 du code du travail), versée par les régions pour 85 % d'entre elles ou par l'État pour 15 %. Pour les personnes en recherche d'emploi ayant travaillé au moins six mois, cette rémunération forfaitaire s'établit en général à 652 euros mensuels en 2012. Les personnes en recherche d'emploi qui bénéficient d'une allocation de minimum social (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés...), peuvent soit la conserver, soit bénéficier de la RPS.

Moins de 1 % des stagiaires ont perçu pendant leur stage une allocation du régime de solidarité (allocation de solidarité spécifique ou allocation temporaire d'attente).

Enfin, en 2012, 9 % des stagiaires, soit un point de moins par rapport à 2011, n'ont pas été rémunérés pendant leur formation, mais seulement

(2) Les personnes en recherche d'emploi disposant d'un reliquat de droits au titre du Dif acquis lors de leur précédent emploi peuvent utiliser leurs heures afin de financer une action de formation ou un bilan de compétences.

Tableau 3 • Nombre de stages par financeur des coûts pédagogiques et financeur de la rémunération en 2012

Financeur de la rémunération du stagiaire (ou prise en charge de la protection sociale)	Financement du coût de la formation						Total
	État	Régions	Pôle emploi	Stagiaire	Opca	Autres *	
État ** et Agefiph	45 150	2 396	1 570	638	295	14 722	64 771
Régions	0	239 335	0	0	0	0	239 335
Unédic	7 844	124 410	80 625	30 593	56 423	9 641	309 536
Pôle emploi	0	0	61 980	0	12 159	0	74 139
Total	52 994	366 141	144 175	31 231	68 877	24 363	687 781

* Les financements classés «autres» sont composés des financements de l'Agefiph, de ministères, de collectivités territoriales autres que les régions principalement.

** L'État gère la rémunération publique de stage, la protection sociale (financement État) et le versement des allocations du régime de solidarité (tous financeurs).

Lecture : en 2012, l'Unédic a rémunéré 309 536 formations suivies par des personnes en recherche d'emploi ; pour 124 410 d'entre elles, les coûts pédagogiques de la formation ont été pris en charge par les régions, pour 80 625 formations les coûts pédagogiques ont été pris en charge par Pôle emploi.

Champ : personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage en 2012 ; France entière.

pris en charge au titre de la protection sociale, par l'État ou les régions (le code du travail stipule que tous les stagiaires de la formation professionnelle doivent obligatoirement être affiliés à un régime de sécurité sociale et bénéficier d'une protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle survenus durant leur stage).

La moitié des stages financés par les régions accueillent des jeunes

Les régions axent davantage que les autres financeurs leurs efforts de formation sur les jeunes : 53 % des 366 000 stages financés par les régions en 2012 ont bénéficié à des moins de 26 ans, contre 39 % de l'ensemble des stages (tableau 1). Les trois quarts des stages financés par l'État, Pôle emploi et les Opca concernent à l'inverse des personnes de 26 ans ou plus.

Parmi les stagiaires qui ont bénéficié d'une formation financée par Pôle emploi, 19 % bénéficient du revenu de solidarité active (RSA). Si la majorité de ces stagiaires possède le baccalauréat, leur niveau scolaire varie fortement : 12 % d'entre eux n'ont aucun diplôme, 37 % possèdent un CAP ou un BEP, 26 % détiennent un baccalauréat, un brevet professionnel ou un brevet technique, 14 % ont un diplôme équivalent à bac+2 et 11 % un diplôme supérieur au bac+2.

Tous financeurs confondus, les stages durent en moyenne 4,2 mois. Ceux financés par Pôle emploi et par les Opca sont beaucoup plus courts (respectivement 2,2 et 2,1 mois) car ils cherchent à répondre à des besoins en main-d'œuvre immédiats et visent à favoriser un accès plus rapide à l'emploi. 80 % des stages financés par Pôle emploi durent moins de 3 mois et seulement 8 % durent 6 mois ou plus. Les stages financés par l'État ou les régions sont plus longs (respectivement 4,7 et 5 mois). Les stages entièrement financés par les personnes en recherche d'emploi elles-mêmes sont encore plus longs, avec une moyenne de 7,3 mois.

Les jeunes accèdent près de 3 fois plus souvent à la formation que les seniors

Sur l'ensemble de l'année 2012, en France métropolitaine, les personnes en recherche d'emploi ayant débuté une formation représentent 9,5 % des personnes ayant connu au moins une période de chômage dans l'année, quelle qu'en ait été la durée (3) (encadré 5). Cette proportion est en baisse de 0,6 point par rapport à 2011 : le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation en France métropolitaine a augmenté de 3,8 % (4) mais le nombre de personnes ayant connu au moins une période de chômage dans l'année s'est davantage accru (+ 10,7 %). Les personnes en recherche d'emploi de moins de 26 ans bénéficient plus fréquemment d'une formation que leurs aînées : en 2012, 15,1 % ont débuté une formation, contre 8,6 % parmi celles âgées de 26 à 44 ans et 5,8 % de celles de 45 ans et plus. Les taux d'accès à la formation des hommes et des femmes sont quant à eux similaires (tableau 4).

Cette approche sur l'ensemble de l'année peut être complétée par une photographie à une date donnée. Fin 2012, en France métropolitaine, 225 600 personnes en recherche d'emploi (inscrites ou non à Pôle emploi) suivaient une formation. Elles représentaient 7,2 % des personnes au chômage au sens du BIT ou en formation, une proportion en baisse de 0,2 point par rapport à 2011.



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).

(3) Ce « taux d'accès » est très sensible au dénominateur retenu. Ici, le nombre de personnes entrées en formation en 2012 est rapporté au nombre de personnes ayant déclaré dans l'enquête Emploi de l'Insee au moins un épisode de recherche d'emploi dans l'année, soit une population relativement large. Si on le rapportait au nombre moyen de chômeurs BIT au cours de l'année [2], il serait environ 2 fois plus élevé. Les constats qualitatifs sur l'évolution et sur les différences d'accès selon l'âge resteraient inchangés.

(4) Cette hausse concerne le nombre de personnes entrées en formation et non le nombre d'entrées en stage (+6 %). Ceci reflète une croissance en 2012 du nombre de personnes qui suivent plusieurs formations par rapport à 2011.

Noémie CAVAN (Dares).

Tableau 4 • Nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation, rapporté au nombre de personnes ayant connu au moins une période de chômage dans l'année

	2011	2012
Moins de 26 ans	16,3	15,1
Entre 26 et 44 ans.....	9,3	8,6
45 ans ou plus	5,9	5,8
Hommes	9,9	9,4
Femmes	10,3	9,5
France Métropolitaine.....	10,1	9,5

Lecture : en 2012, 15,1 % des jeunes de moins de 26 ans ayant connu une période de chômage dans l'année ont suivi une formation.

Champ : personnes ayant connu une période de chômage dans l'année ; France métropolitaine.



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes, Insee (enquête Emploi en continu) ; traitement Dares (Brest).

[1] Les séries mensuelles nationales sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi : <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/statistiques,78/chomage,79/les-series-statistiques,265/les-series-mensuelles-nationales,14871.html>

[2] Aude J. (2013), « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2011 : baisse de 4 % des entrées en formation », *Dares Analyses* n° 027, avril.

[3] Aude J. (2013), « Les demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle : quels itinéraires après la formation ? », *Dares Analyses* n° 036, juin.

[4] Aude J., Pommier P. (2013), « Les défis des demandeurs d'emploi face à la formation professionnelle : accéder aux formations et s'insérer », *Formations et emploi*, Insee Références - Édition 2013, décembre.

[5] Charozé C. (2014), « Les dispositifs d'accompagnement des restructurations en 2012 : le recours aux PSE et aux licenciements économiques s'intensifie au cours de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 019, mars.

Encadré 2

ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI

Les entrées en formation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi peuvent être connues précisément grâce aux données de la STMT (statistique du marché du travail) ; elles portent sur les sorties de catégories A, B, C et, pour les bénéficiaires de CRP-CTP-CSP, sur les sorties de catégorie D (1). Plus concrètement, un demandeur d'emploi de catégories A, B, C qui entre en formation passe de la catégorie A, B ou C à la catégorie D avec un motif de sortie « entrée en stage ». Il est donc repéré à partir de la catégorie ABC et non à partir de la catégorie D. De même, un bénéficiaire de CRP-CTP-CSP qui entre en formation quitte la catégorie D avec un motif « entrée en formation » pour y entrer à nouveau. Ces statistiques ne concernent que les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et portent donc sur un champ restreint par rapport à la base Brest.

En 2012, plus de 470 000 formations ont été suivies par des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi de France métropolitaine (graphique A). Ce nombre a très nettement augmenté entre 2011 et 2012 : +13 %. Cette hausse est en partie alimentée par l'augmentation des formations financées par Pôle emploi, mais aussi par la montée en puissance du contrat de sécurisation professionnelle.

Graphique A • Entrées en formation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi



Données brutes



Lecture : les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont suivi 473 343 formations en 2012, 437 441 étaient auparavant en catégories A, B, C.

Champ : demandeurs d'emploi précédemment inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C ou en CRP-CTP-CSP ; France métropolitaine.

Source : Pôle emploi-Dares (STMT) ; calculs Dares.

(1) Des séries mensuelles détaillées sur les entrées en formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site internet de la Dares : <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/statistiques,78/chomage,79/les-demandeurs-d-emploi-inscrits-a,264/les-series-mensuelles-des-entrees,17719.html>

DES FORMATIONS POUR DES PUBLICS CIBLÉS

Parmi les formations destinées aux personnes en recherche d'emploi, un certain nombre ont été mises en place pour des publics particuliers, tels que les personnes handicapées, les détenus, les migrants ou les personnes ayant des difficultés dans des compétences de base. Ces formations sont majoritairement financées par l'État et les régions. L'Agefiph intervient également dans le financement des formations destinées aux personnes handicapées.

Le programme « compétences clés »

Créé en 2009, le programme « compétences clés » intègre les précédents dispositifs de lutte contre l'illettrisme, de soutien à la pédagogie personnalisée et d'initiation à la navigation sur Internet. Il s'adresse principalement aux personnes en recherche d'emploi, bien qu'il concerne aussi des salariés en contrat aidé (sous réserve que l'employeur rémunère le salarié pendant la formation) et des salariés qui souhaitent que leur situation d'illettrisme ne soit pas connue de leur employeur. Les régions, l'État et le Fonds social européen sont les principaux financeurs des coûts pédagogiques de ces formations. En 2012, 55 000 stagiaires sont entrés dans ce programme, dont 10 200 travailleurs handicapés. Les bénéficiaires de ces formations ne passent pas tous dans le statut de « stagiaire de la formation professionnelle » et à ce titre ne figurent pas dans les statistiques issues de la base Brest.

Le marché « formation des publics spécifiques »

Le marché « formation des publics spécifiques », passé entre l'État et l'Afpa en 2009, accueille cinq types de bénéficiaires différents :

- les travailleurs handicapés (2 900 entrées en 2012, effectif de 7 800 stagiaires à fin 2012) ;
- les résidents d'outre-mer (effectif de 700 stagiaires à fin 2012) ;
- les militaires en reconversion (effectif de 900 stagiaires à fin 2012) ;
- les détenus (effectif de 300 stagiaires à fin 2012) ;
- les Français à l'étranger (effectif de 80 stagiaires à fin 2012).

Les stagiaires participant aux actions de formation financées par ce marché sont rémunérés par l'État. Le volet destiné aux travailleurs handicapés a été transféré à l'Agefiph et au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique à partir du 1^{er} juillet 2011 : les coûts pédagogiques de ces formations sont dorénavant pris en charge par l'Agefiph. Les autres volets du marché sont entièrement financés par l'État.

Les formations pour les personnes handicapées

Au-delà des formations « compétences clés », et du volet « travailleurs handicapés » du marché « formation des publics spécifiques », d'autres formations sont mises en place à destination des personnes handicapées :

- l'État finance des formations destinées spécifiquement aux personnes handicapées et dispensées dans des centres de rééducation professionnelle (1) ;
- l'Agefiph a financé 38 900 actions de formation destinées aux travailleurs handicapés (hors actions cofinancées avec l'État ou les conseils régionaux) ;
- les régions et l'État financent des actions de droit commun, destinées à tous, dont peuvent bénéficier des personnes handicapées.

Les formations pour les détenus

En 2012, 28 000 détenus ont suivi un stage grâce au cofinancement du FSE, de l'État, des conseils régionaux et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) (2).

(1) La mission des centres de rééducation professionnelle consiste à dispenser une formation qualifiante aux personnes handicapées, en vue de leur insertion ou réinsertion professionnelle.

(2) Tous ces stages sont inclus dans Brest. Néanmoins, le financement associé relève soit de la catégorie « État », soit de la catégorie « autres financements » puisqu'il n'est pas toujours possible d'attribuer un financeur précis à un stage lorsque celui-ci est imputé sur le budget de fonctionnement d'un organisme de formation, parfois subventionné simultanément par différentes institutions.

LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La rémunération par l'État ou les régions

La rémunération du stagiaire peut être prise en charge par l'État ou les régions, il s'agit de la rémunération du régime public de stage (RPS). Si le stagiaire n'est pas rémunéré par l'État, ni la région, ni Pôle emploi, il bénéficie tout de même de la prise en charge de la protection sociale par l'État ou la région. 35 % des stagiaires ont perçu la RPS en 2012, 9 % ont simplement bénéficié de la prise en charge de la protection sociale.

La rémunération par l'intermédiaire de Pôle emploi

Le principal rémunérateur des stagiaires de la formation professionnelle est l'Unédic qui a rémunéré 44 % des stagiaires selon leur droit au titre de l'indemnisation chômage en 2012. Les stagiaires qui sont déjà rémunérés au titre de l'assurance chômage et qui suivent une formation validée par Pôle emploi dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) conservent leur allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pendant leur formation. Cette allocation est alors dite « aide au retour à l'emploi-formation » (Aref) et son montant est égal à celui de l'ARE perçu pendant la période de chômage. Si le stagiaire épuise ses droits à l'Aref au cours de sa formation, il peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une allocation jusqu'à la fin de sa formation : la rémunération de fin de formation (RFF), qui a succédé en 2011 à l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (Afdéf (1) et dont le montant est égal à celui de l'Aref (2)). Les salariés licenciés pour motif économique peuvent pour leur part bénéficier de la CRP ou du CTP (jusqu'au 1^{er} septembre 2011) ou du CSP (à partir du 1^{er} septembre 2011) s'ils appartenaient à des entreprises de moins de 1 000 salariés ou en redressement ou en liquidation judiciaire : ils perçoivent alors, y compris s'ils suivent une formation, respectivement, l'allocation spécifique de reclassement (ASR), l'allocation de transition professionnelle (ATP) ou l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP), toutes trois égales à 80 % du salaire brut antérieur (3). Toutes ces allocations du régime de l'assurance chômage sont juridiquement financées par l'Unédic mais gérées et versées par Pôle emploi pour le compte de l'Unédic.

Les demandeurs d'emploi qui ne sont pas ou plus indemnisables au titre de l'ARE et qui ne bénéficient ni de l'ASR ni de l'ATP ni de l'ASP lors de leur entrée en formation peuvent recevoir la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) s'ils suivent une formation financée par Pôle emploi ou par les Opca (AFPR, AFC, POE ou AIF). La RFPE s'élève forfaitairement à 652 euros mensuels en 2012 mais elle est calculée en fonction du salaire antérieur pour les stagiaires ayant le statut de travailleur handicapé et pour ceux qui suivent une formation supérieure à un an. Pôle emploi, pour le compte de l'État, verse aussi les allocations du régime de solidarité (ASS, Ata).

Ainsi, 389 300 stagiaires ayant débuté une formation en 2012 ont été rémunérés par l'intermédiaire de Pôle emploi : la majorité d'entre eux (71 %) ont perçu l'aide au retour à l'emploi-formation, l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation ou la rémunération de fin de formation, 19 % ont perçu la rémunération des formations de Pôle emploi, 6 % ont touché l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP, dans le cadre d'un CSP), 2 % ont touché l'allocation spécifique de reclassement (ASR, dans le cadre d'un CRP), 1 % a touché l'allocation de transition professionnelle (ATP, dans le cadre d'un CTP) et 1 % d'entre eux a perçu une allocation du régime de solidarité telle que l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou l'allocation temporaire d'attente (Ata).

(1) L'Afdéf a elle-même remplacé en 2009 et 2010 l'allocation de fin de formation (AFF).

(2) Comme l'Afdéf, la RFF est cofinancée à parts égales par l'État et par le FPSPP.

(3) La RFF peut aussi être attribuée aux adhérents d'une CRP, d'un CTP ou d'un CSP lorsque la formation dont ils bénéficient n'est pas achevée au terme du dispositif CRP, CTP ou CSP.

TAUX D'ACCÈS DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI À LA FORMATION ET PART DE PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI ET EN FORMATION : MÉTHODES ET INTERPRÉTATION

Le **taux d'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation au cours d'une année** est ici calculé en rapportant le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation au cours de l'année au nombre de personnes ayant déclaré avoir connu au moins une période de chômage sur l'année, quelle qu'en ait été sa durée. Le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation au cours de l'année est estimé à partir de la base Brest. Il s'agit d'une estimation dans la mesure où dans la base Brest, un individu ayant suivi deux formations rémunérées par le même organisme est compté une fois, alors qu'un individu qui suit deux formations rémunérées par deux organismes différents est compté deux fois (la base Brest ne permet pas d'identifier les individus un à un). Le nombre de personnes ayant déclaré avoir connu au moins une période de chômage dans l'année est estimé à l'aide du calendrier rétrospectif de l'enquête Emploi en continu de l'Insee. Ce dénominateur, au périmètre large, permet de rendre compte de toutes les personnes qui auraient été susceptibles de suivre une formation pendant l'année. Le taux d'accès est très sensible au dénominateur retenu. Si on rapportait le nombre de personnes entrées en formation au nombre moyen de chômeurs BIT au cours de l'année comme précédemment [2], ce « taux d'accès » serait environ 2 fois plus élevé. Les constats qualitatifs sur l'évolution et sur les différences d'accès selon l'âge resteraient toutefois inchangés.

On peut aussi calculer **la proportion de personnes en recherche d'emploi en formation en fin d'année**, en rapportant le nombre de personnes en recherche d'emploi qui suivent un stage de formation en décembre de l'année au nombre de chômeurs au sens du BIT et de personnes privées d'emploi en formation en fin d'année. Le nombre de personnes en recherche d'emploi suivant un stage de formation en décembre est connu à partir de la base Brest. Le nombre de personnes recherchant un emploi ou étant en formation en fin d'année est calculé à partir de l'enquête Emploi en continu de l'Insee du 4^e trimestre. Cet indicateur n'est pas un taux d'accès, il fournit une photographie de la situation des personnes en recherche d'emploi vis-à-vis de la formation.

Ces deux indicateurs, qui mettent en regard un volume de stagiaires et une population de référence (personnes ayant déclaré avoir connu une période de chômage sur l'année ou chômeurs BIT et personnes en formation du 4^e trimestre), sont calculés pour la France métropolitaine.